



Novembre-Décembre 2018
2018 – IR9-3



Mot de la présidente

Il est où le bonheur?

Christophe Maé nous chante « Il est où le bonheur? Il est où? Avez-vous déjà écouté les paroles de cette merveilleuse chanson? Pour cette parution des fêtes, je laisse de côté les classiques chants de Noël et je vous fais lire les paroles pleines de sens de cette belle chanson, ver d'oreille :

*Il est où le bonheur, il est où? Il est où?
Il est où le bonheur, il est où? Il est où?*

*J'ai fait l'amour, j'ai fait la manche
J'attendais d'être heureux
J'ai fait des chansons, j'ai fait des enfants
J'ai fait au mieux
J'ai fait la gueule, j'ai fait semblant
On fait comme on peut
J'ai fait le con, c'est vrai, j'ai fait la fête, ouais
Je croyais être heureux, mais*

*Y a tous ces soirs sans potes
Quand personne sonne et ne vient
C'est dimanche soir, dans la flotte
Comme un con dans son bain
Essayant de le noyer, mais il flotte
Ce putain de chagrin
Alors, je me chante mes plus belles notes et
Ça ira mieux demain*

*Il est où le bonheur, il est où? Il est où?
Il est où le bonheur, il est où? Il est où?
Il est là le bonheur, il est là. Il est là
Il est là le bonheur, il est là. Il est là*

*J'ai fait la cour, j'ai fait mon cirque
J'attendais d'être heureux
J'ai fait le clown, c'est vrai et j'ai rien fait
Mais ça ne va pas mieux
J'ai fait du bien, j'ai fait des fautes
On fait comme on peut
J'ai fait des folies, j'ai pris des fous rires, ouais
Je croyais être heureux, mais*

*Y a tous ces soirs de Noël, où l'on sourit poliment
Pour protéger de la vie cruelle
Tous ces rires d'enfants
Et ces chaises vides qui nous rappellent
Ce que la vie nous prend
Alors, je me chante mes notes les plus belles
C'était mieux avant*



Mouvement Retrouvailles
adopté(e)s – non adopté(e)s – parents
Info-Retrouvailles

*Il est où le bonheur, il est où? Il est où?
Il est où le bonheur, il est où? Il est où?
Il est là le bonheur, il est là. Il est là
Il est là le bonheur, il est là. Il est là*

*C'est une bougie, le bonheur
Ris pas trop fort d'ailleurs
Tu risques de l'éteindre
On l'veut le bonheur, oui, on l'veut
Tout le monde veut l'atteindre
Mais il fait pas de bruit, le bonheur, non, il fait pas de bruit
Non, il n'en fait pas*

*C'est con le bonheur, ouais, car c'est souvent après qu'on sait qu'il était là
Il est où le bonheur, il est où? Il est où?
Il est où le bonheur, il est où? Il est où?
Il est là le bonheur, il est là. Il est là
Il est là le bonheur, il est là, ouais. Il est là*

*Oh, mais, il est où le bonheur?
Il est où le bonheur?
Il est où? Il est où?*

*Oh, mais, il est où le bonheur?
Mais il est là
Le bonheur, il est là, il est là
Et il est là
Le bonheur, il est là, il est là*

Paroliers : Christophe Martichon / Paul Ecole



Alors, en cette fin d'année, j'espère que toutes et tous saurez trouver « IL EST OÙ LE BONHEUR ? »

Caroline Fortin

Caroline Fortin, présidente

[facebook](#)

COLLOQUE 2019 – « L'année post 113... »



En 2019, le Mouvement Retrouvailles désire vous convier à son colloque annuel, lequel sera sous le thème « L'année post 113... ». Nous pourrions échanger sur l'application de la Loi en vigueur depuis le 16 juin 2018 et préparer la deuxième portion de cette loi pour le 16 juin 2019.

Le tout se déroulera sur une journée, soit de 9h30 le matin à 17h00, incluant collations et dîner sur place. **L'activité se tiendra dans la région de Lanaudière.** Le lieu reste à déterminer, mais vous pouvez dès aujourd'hui réserver votre date à votre agenda.



« Des mains tendues »

Nouvelle émission télévisuelle produite et réalisée par le Mouvement Retrouvailles

Depuis la mi-octobre, le Mouvement Retrouvailles a le plaisir de vous présenter, et ce, jusqu'à la mi-février 2019, une série de 5 émissions d'une heure, intitulées « Des mains tendues », disponibles via notre page Facebook et sur notre site Internet avec un lien sur **YouTube**.

Normay St-Pierre et Caroline Fortin animent conjointement ces quelques heures, lesquelles donnent la chance à quelques participant(e)s de lancer un avis de recherche via ces émissions présentées sur Internet et sur les réseaux sociaux. N'hésitez surtout pas à partager le tout et à émettre vos commentaires. Plus nous serons à voir et entendre ces avis de recherche, plus les chances seront grandes pour eux de retrouver l'être tant chéri. De plus, à chacune des émissions, une portion est réservée à de l'information sur la Loi 113, à l'ADN et à quelques témoignages de personnes qui vous entretiendront sur leur expérience de vie relativement au monde du postadoption/retrouvailles.

Un merci spécial à tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ces émissions. Sans eux et leur dévouement, l'édition 2018-2019 ne pourrait pu avoir lieu. Merci.

Suivez-nous en grand nombre !



« Loin des yeux, près du cœur » (Relâche entre le 21 décembre et le 11 janvier 2019)



Le Mouvement Retrouvailles, commanditaire de l'émission « **Loin des yeux, près du cœur** », diffuse directement de son site Internet, en version « Sound Cloud* », cette incontournable émission hebdomadaire. Pour avoir accès aux émissions, vous devez visiter notre page [Facebook](#) ou notre site [Internet](#). Les émissions sont également disponibles via la page Facebook de l'émission « [Loin des yeux, près du cœur](#) » ou sur le site de [Adoption – Émotions – Retrouvailles \(A.E.R.\)](#)

Si vous désirez participer à l'émission, réservez votre place rapidement en écrivant directement à Normay St-Pierre (normay.stpierre@videotron.ca). Elle se fera un plaisir de vous contacter et vous fixer un rendez-vous téléphonique. Tout à fait sympathique comme concept, vous n'avez pas à vous présenter en studio, les enregistrements sont faits en cours de semaine et vous demeurez confortablement dans votre demeure.

L'émission a sa page Facebook sur laquelle vous pouvez placer vos commentaires et y trouver des résumés détaillés d'émission écrit par Mme Marthe Charest. Visitez-nous, écoutez-nous et laissez-nous vos commentaires. Au fil des ans, cette émission a su aider plusieurs personnes à vivre leur période d'attente lors des démarches de retrouvailles, à comprendre le processus, à se préparer pour le grand jour ou à accepter un deuil ou un refus. Certaines personnes se sont même retrouvées via l'émission. Il était donc très important que ce rendez-vous hebdomadaire demeure.

* *SoundCloud est une plateforme de distribution audio en ligne sur laquelle les utilisateurs peuvent collaborer, promouvoir et distribuer leurs projets musicaux - [Cliquez ici pour écouter les émissions sur notre radio-web avec SoundCloud](#)*

Volet politique

Au niveau politique... par quel bout commencer?

À la suite de notre lettre de doléances du 10 septembre dernier, nous avons eu une rencontre avec deux personnes du MSSS et deux personnes du Ministère de la Justice, le 7 novembre dernier.

Cette rencontre, d'une durée de deux heures, nous a permis de mettre les pendules à l'heure quant aux nombreux commentaires que nous avons reçus de la part des usagers de l'équipe centralisée – Info-adoption. À noter que Mme Sylvie-Carole Picard du groupe « Les oubliés de la Loi 113 » nous accompagnait, Réjane Genest et moi-même, Caroline Fortin, à cette rencontre.

Le MSSS nous a informé avoir fait quelques modifications à l'équipe en place, à savoir, l'ajout de personnel au niveau administratif. Il y aurait maintenant 8 intervenant(e)s pour la réception des appels, 5 adjoint(e)s administratifs et 4 autres personnes à la direction, pour un total de 17 personnes. Les personnes de langue anglaise sont desservies, sans problème. Les personnes venant de l'extérieur du Québec doivent acheminer leurs demandes par courrier ou contacter les intervenants(e)s par courriel. La ligne 1-888 n'est que pour le Québec. Ils auraient reçu 23 000 courriels et appels, pour un total de 21 600 demandes. On nous a également informé qu'un délai de 3 mois était visé entre la réception d'une demande complète et le traitement final du dossier. Ce qui, en date du 7 novembre, ne semblait pas avoir été atteint comme objectif dans tous les dossiers.

On nous a confirmé que le mandat de la centrale était le traitement des demandes d'informations relatives aux situations d'adoption québécoise, de répondre aux demandes relatives à l'identité primaire, à l'identité de parents et d'adoptés décédés, ainsi qu'aux demandes relatives à la divulgation de l'identité qui pourront être révélées en juin 2019. De plus, l'équipe est responsable d'enregistrer les refus et les retraits de refus à la divulgation des renseignements relatifs à l'identité et au contact.

Le mandat des services d'antécédents et retrouvailles dans les CISSS/CIUSSS (Centre jeunesse) est le traitement des demandes standards de recherche d'antécédents et de retrouvailles, ainsi que l'accompagnement nécessaire durant ces démarches, les vérifications de décès et la confirmation de la filiation.

Quant aux traitements des demandes selon les priorités établies, soit pour les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes ayant une incidence médicale, les adoptés mineurs et les personnes adoptables non adoptées, il semblerait qu'elles soient respectées, contrairement à ce que nous entendons de la part des demandeurs. Pourquoi cette divergence? Il semblerait que c'est possiblement que les dossiers soient incomplets ou qu'ils ne soient pas encore rendus à traiter leur dossier ou bien que les dossiers auxquels ils ont accès via les centres jeunesse ne soient pas tous numérisés, ce qui amènent des délais supplémentaires.

Nous avons également échangé sur le formulaire utilisé pour l'inscription d'un refus à l'identité, à savoir qu'ils auraient pu prévoir un espace pour un historique des antécédents médicaux familiaux ou tout autre commentaire du parent pour l'adopté, par exemple. Ils pourraient revisiter le formulaire pour tenir compte de ce commentaire. Pour le parent qui ne désire pas de contact, il a été suggéré d'offrir un contact conditionnel ou une seule rencontre avec intermédiaire où la personne peut garder son anonymat, ou une rencontre secrète pour le cacher à l'entourage, un échange téléphonique par un intermédiaire, etc. Dans les faits, il semble que lors des échanges avec les usagers, par téléphone, ces informations soient demandées et/ou offertes.

Dans les cas où la personne adoptée ne sait pas si son parent est décédé ou bien s'il n'a jamais fait de demande d'antécédents et/ou de localisation, selon nous, il doit s'adresser à son CISSS/CIUSSS et non à la centrale. Pour l'instant, plusieurs demandes diverses sont envoyées à la centrale, ce qui est venu embourber gravement le système. Nous avons bon espoir que les CISSS/CIUSSS reprennent le tout éventuellement car le lot de travail de l'équipe centralisée devient incontrôlable et la formation des gens sur place n'est pas adéquate.

Naturellement, nous avons touché au sujet de la publicité faite à la télévision, à la radio et sur différentes affiches aux murs des CHSLD, par exemple. Nous leur avons souligné que c'était une campagne publicitaire injuste et inéquitable, axée sur la peur pour les parents biologiques afin qu'ils placent un veto sur l'identité. À cet

effet, le MSSS a été très transparent et nous a avoué que le but visé était effectivement d'aviser les parents qu'un droit leur avait été enlevé par la Loi 113, soit celui de taire leur identité. Soit! Mais il aurait fallu aussi aviser les adoptés de leurs droits. La Loi 113 n'est pas seulement une loi pour le veto. Nous avons d'ailleurs également discuté du fait qu'il était anormal que le Mouvement Retrouvailles, avec le mince budget disponible, ait été le principal acteur quant au niveau de l'information des usagers. Un OSBL comme le nôtre n'a pas les reins assez forts pour faire des grosses campagnes publicitaires, mais disons que nous avons été en mesure de bien informer les gens via Facebook, Internet, courriels et interventions à la radio, à la télévision et dans les journaux. À noter que le ministère de la Justice a mis en ligne une capsule de 2 minutes sur les 6 grandes améliorations apportées par la Loi 113. Pour visionner le tout, [cliquez ici](#).

Au niveau de l'interprétation très restrictive de la loi, notamment concernant l'article 583, dans lequel il est fait mention qu'une personne a droit de connaître l'identité de ses parents biologiques et toute autre information permettant de les contacter, on nous a informé qu'il s'agissait d'une atteinte à la vie privée que de fournir des informations permettant de prendre contact, si la personne était décédée. Donc, décès = identité ≠ contact.

Dans le même sens, l'article 583.3, lequel mentionne qu'en cas d'incapacité d'une personne à manifester sa volonté relativement à la communication de renseignements, son mandataire, tuteur ou curateur ou son conjoint, un proche parent ou une personne qui démontre un intérêt particulier pour cette personne, peut agir en son nom. Cependant, et c'est là où le bât blesse... au décès, ce droit est annulé. Les lois font en sorte que le droit aux origines s'éteint au décès de la personne concernée. Donc, le consentement ou une procuration n'a aucun effet.

Dans le cas de la fratrie, si et seulement si, il y a demande des deux parties, la communication pourra être faite MAIS cette communication de renseignements ne doit pas révéler l'identité de l'un ou l'autre des parents biologiques s'il y a refus de divulgation au dossier. Pourquoi ne pas fournir l'information sur la fratrie lorsqu'il y a décès du parent d'origine? Il nous semble essentiel qu'un contact devrait être fait pour informer la fratrie de l'existence d'une autre personne.

Différents autres sujets ont également été traités, notamment la vérification de concordance entre le Mouvement Retrouvailles et les CISSS/CIUSSS, les services d'accompagnement et/ou de contact après réception des informations nominatives, le Secrétariat à l'adoption internationale pour les adoptés nés au Québec mais adoptés hors Québec, les démarches pour les parents désireux de retrouver la personne adoptée, ressources disponibles, etc.

Juin 2019 s'en vient à grands pas et des milliers de demandes additionnelles arriveront sur les bureaux de l'équipe centralisée. Comment y arriveront-ils avec les retards actuels? Ils sont à regarder le tout pour s'assurer de délais respectables.

Nous vous rappelons qu'actuellement, il est prévu, pour juin 2019, que le parent biologique devra être contacté avant que son identité soit révélée. Il pourrait alors placer un veto de contact pour la suite. Cette procédure est très surprotectrice des parents d'origine et elle amènera des délais indéfinissables. Donc, PATIENCE est le mot d'ordre... malheureusement.

Important : Des demandes de rendez-vous avec les ministres concernés ont été envoyés au début du mois de novembre. Aucune date de rencontre n'a encore été fixée.



Pour terminer cette section « politique », nous vous invitons à lire la lettre qui suit, intitulée « Célébration douce-amère de la vérité » écrite par une mère d'origine, Mme Céline Williamson. Il s'agit d'une critique sur la Loi 113 du Québec... Commentaire très important sur la responsabilité des mères pour les limitations de la divulgation de l'adoption au Québec. Merci Céline !

Célébration de vérité à la fois douce et amère

La version canadienne du 'Handmaid's Tale' (La Servante écarlate) fut récemment exposée par le Comité sénatorial permanent sur les affaires sociales, la science et la technologie. Le rapport 'Honte à nous: L'adoption forcée des enfants nés de mères célibataire pendant la période d'après-guerre au Canada' inclus quatre recommandations, la première étant particulièrement importante car elle donne le ton pour ce qui doit suivre: Que le Gouvernement du Canada présente, au nom des Canadiens, des excuses officielles aux mères et aux enfants qui ont été victimes des pratiques en matière d'adoption forcée pendant les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale.

Quoi que chaque province et territoire a façonné ses propres pratiques d'adoption immorales et illégales, le Comité sénatorial a aussi reconnu la participation du gouvernement fédéral dans ce chapitre sombre de notre histoire et le besoin de réparation. Une excuse fédérale va donner le ton et pourrait encourager les gouvernements provinciaux et autres organisations impliqués a aussi offrir des excuses, tel que fut accompli en Australie, suite à une excuse nationale en 2013.

Quoi que le Canada avance maintenant dans la bonne direction ayant des dossiers d'adoption ouverts dans la plupart des juridictions, reste que, je suis surtout concernée avec le Québec et le Projet de loi 113: Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements. Le Projet de loi 113 fut adopté le 16 juin, 2017, mais n'entrera pas complètement en vigueur avant juin 2019.

Il est convoluté et provoque des divisions, défini comme une 'loi rendant cela plus facile pour les adoptés d'identifier leurs parents biologiques.' Essentiellement, il oppose les adoptés contre les mères biologiques, afin d'affirmer leur droit à l'identité. Le projet de loi 113 a été conçu spécifiquement pour les adoptés.

En utilisant la promesse antérieure de la confidentialité pour les mères comme excuse afin de nier aux adoptés accès à leur enregistrement original de naissance, il blâme carrément les mères pour le délai. Puisque nous n'avions pas droit à une copie de l'entente que nous avons signée, la soi-disant promesse de confidentialité n'a pas plus de racines qu'une fleur qui pousse dans le ciel. Nous étions donc pas outillés pour revendiquer se droit même si on le désirait. Ainsi il protège le gouvernement d'avoir à admettre la vérité quant aux certificats de naissance falsifiés et les adoptés ayant été généralement enregistrés sous des noms fictifs. En conséquence, plusieurs ne peuvent simplement pas être trouvés. Ma fille était l'une d'eux. Elle a été présentée à ses parents adoptifs comme une orpheline dont les deux parents étaient décédés, ayant aucune autre famille. Elle avait été enregistrée sous un nom dont je n'avais jamais entendu parler, et certainement pas le nom que je lui avais donné.

Bittersweet Celebration of Truth - version française

En contraste avec les adoptés qui auront le droit à leur identité, (à moins qu'un veto soit inscrit avant juillet 2019), pour les mères, rien n'a changé. Elles auront encore besoin du consentement de leur enfant (adopté) avant de recevoir quelque information ou de pouvoir prendre contact. Pas surprenant que les mères biologiques ont de la difficulté à sortir de l'ombre au Québec, beaucoup plus que dans les autres provinces.

En attendant, le gouvernement du Québec mène une campagne de sensibilisation de la population, rappelant aux mères qu'elles ont seulement jusqu'en juin 2019 pour déposer un veto de non-divulgence et/ou de non contact. Il y a trop de bruit et d'attention dirigés vers les mères, considérant que dans les autres provinces seulement 4% à 5% d'entre elles ont déposé un veto de non-divulgence. La machine à propagande suggère que les mères ne veulent pas être trouvées, perpétuant ainsi le mythe de la 'mère abandonnante.'

Je suis profondément offensée. Comme mère biologique qui donna naissance au Québec en 1969 et fut forcée de signer un accord d'adoption, je vous assure que l'intention de la promesse de confidentialité n'a jamais été de protéger les mères, mais plutôt de nous garder silencieuses, afin de protéger le secret quant à la très lucrative industrie de l'adoption. Si j'étais encore au Québec espérant une réunion post-adoption, je serais peut-être aussi intimidée à retourner dans l'ombre, sentant toute la colère et la confusion que cette loi a généré pour les adoptés.

Il y a cinquante ans, j'étais enceinte et je suis encore à guérir le traumatisme de cette époque brutale. Peut-être sommes-nous considérées comme une menace, puisque certaines mères parmi nous sont encore en vie.

Concernant l'adoption, il était dit: 'afin de prendre le bébé, la mère avait besoin d'être anéantie'. J'imagine que nous avons donc fait un tour complet, puisque selon le Projet de loi 113, on doit encore anéantir la mère afin de permettre aux adoptés de trouver leur identité. Pouvez-vous commencer à imaginer les différentes façons que cette attitude peut enrayer le processus de réunion d'adoption?

Pour les adoptés qui croient encore que leur valeur est directement rattachée à la perte de leur identité de par l'adoption, je leur rappellerais que leurs mères les aimaient.



Céline Williamson

Rechercher et communiquer avant de transmettre



Par Lucie Bourdeau, auteure du livre « *Les retrouvailles en adoption, une quête de soi* »

Toutes les provinces ayant changé leur loi pour permettre une plus grande ouverture des dossiers d'adoption permettent à une personne de poser un veto d'information et/ou de contact **jusqu'à** ce qu'une demande d'information soit faite à son sujet. Un mécanisme permet à toutes les personnes de retirer leur veto en tout temps. Le mécanisme de veto est ce qui permet de garder la confidentialité des données pour celles et ceux qui ne voudraient pas partager leurs informations. Après une demande, une personne ne peut plus mettre de veto, sauf au Québec où la personne peut poser un veto de contact.

Partout ailleurs, les provinces transmettent l'information demandée dès qu'elles constatent qu'il n'y a pas de veto d'information. On comprend qu'un non veto d'information signifie que **la permission est accordée et que les données peuvent être transmises** sans plus de délai. S'il n'y a pas de veto d'information mais veto de contact, la personne qui a fait une demande d'information doit signer un papier attestant qu'elle respectera le souhait de la personne qui ne veut pas être contactée pour recevoir les informations. Des peines sont prévues s'il y a non-respect de cette entente.

Cette façon de faire a comme avantage d'être rapide et efficace. Elle démontre aussi une foi dans le choix de ceux et celles qui ont inscrit ou non un veto.

Au Québec, si je comprends bien les articles de loi, on a décidé de faire autrement. Article 583.7 : ***Avant la communication de son identité, la personne recherchée doit être informée de la demande qui la concerne et avoir l'occasion d'inscrire un refus au contact. Il en est de même pour le parent d'origine dont l'identité serait révélée par la communication à l'adopté de son nom d'origine.***

Je ne suis pas légiste/juriste mais voici ce que je comprends de ce qui arrivera dès juin 2019: Si une personne fait une demande d'information (mère d'origine ou personne adoptée), elle ne recevra pas immédiatement les informations comme dans les autres provinces, et ce, même s'il n'y a pas de veto d'information posé. Les intervenants devront en premier lieu retracer la personne dont les informations seront dévoilées, la contacter et l'informer qu'ils s'appêtent à transmettre ses informations. Cette dernière pourra alors poser un veto de contact si elle le désire. Ce processus ressemble étrangement à ce qui se fait dans le moment à quelques variantes près.

Pourquoi communiquer avec les gens qui n'ont pas posé de veto d'information avant de transmettre leurs informations? Ne pas poser de veto d'information, c'est dire oui à la transmission d'information. On semble remettre en doute le fait qu'elles n'aient pas posé de veto et on leur offre une deuxième chance en leur proposant la possibilité de poser un veto de contact? Quelle est la reconnaissance et la confiance accordées au veto?

Pourquoi énerver les personnes en leur disant que leurs informations seront transmises si elles n'ont pas mis de veto d'information? Que vivront ces gens si la personne qui fait une demande d'information veut simplement connaître son nom et ne pas aller plus loin? Ne vient-on pas créer de faux espoirs chez certains et de la peur inutile pour d'autres? Que d'émotions risquent d'être vécues, peur, peine, colère sans oublier espoir, excitation, déception ... Il sera plus que nécessaire d'avoir des intervenant(e)s formé(e)s en relation d'aide pour bien répondre à toutes ces émotions si on ne veut pas voir un nombre élevé de vetos de contact.

Vous voyez également la lourdeur et la lenteur que de rechercher et de communiquer avant de transmettre les informations engendrera? Plusieurs personnes adoptées en quête d'identité, de nombreuses mères d'origine toujours vivantes sont déjà très avancées en âge. Il est minuit moins une

pour plusieurs parmi elles. Cette nouvelle loi a créé un espoir très grand, les attentes sont élevées. C'est une loi qui a longtemps été attendue et qui malheureusement semble encore très fermée et protectrice... Un autre élément que je déplore avec cette procédure, est celle du manque de confidentialité face à la demande d'information. L'autre partie sera mise au courant de la démarche. Pourquoi ne pas permettre aux personnes de s'informer en toute confidentialité? Connaissez-vous d'autres services gouvernementaux où une personne fait une demande d'information et voit sa demande divulguée à d'autres? Est-ce éthique d'agir ainsi?

Pourquoi faire simple et facile comme ailleurs, alors que l'on peut faire compliqué et long?

Lucie Bourdeau, psychologue

819-684-4595

www.luciebourdeau.ca

info@luciebourdeau.ca



ADN ? Pourquoi tant de correspondances aux États-Unis ?

Nous vous suggérons ci-après une entrevue avec le professeur **Jean Lamarre** sur l'exode des Canadiens français en Nouvelle-Angleterre, lequel pourrait vous éclairer sur la raison pour laquelle lorsque vous effectuez un profil d'ADN, vous obtenez plusieurs correspondances familiales qui proviennent des États-Unis : (*Article de Vicky Lapointe, paru le 18 octobre 2018, Patrimoine, histoire et multimédia sur Internet*)

Lundi, l'émission **Aujourd'hui l'histoire** a reçu le professeur Jean Lamarre (Collège militaire royal du Canada) pour parler de l'exode des Canadiens français en Nouvelle-Angleterre entre 1840 et 1930. Vous pouvez écouter l'émission en cliquant sur le lien suivant. <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/90730/exode-canadiens-francais-etats-unis-19e-siecle-jean-lamarre>

Jean Lamarre a publié entre autres *Les Canadiens français du Michigan. Leur contribution dans le développement de la vallée de la Saginaw et de la péninsule de Keweenaw. 1840-1914* (Septentrion, 2000) et *Les Canadiens français et la guerre de sécession 1861-1865. Une autre dimension de leur migration aux États-Unis* (Boréal, 2006).

Pour terminer ce billet, deux articles de la presse états-unienne à signaler. Premièrement, l'Union Leader du New Hampshire nous informe que le gouvernement du Québec versera 7500\$ sur une période de trois ans au Franco-American Center de Manchester, New Hampshire. Une excellente nouvelle. Aussi, le Telegram de Worcester souligne que l'Histoire des Franco-américains de Southbridge Massachusetts de Félix Gatineau, publié en 1919, a fait l'objet récemment d'une traduction en anglais. L'édition originale a été numérisée et est disponible sur Archive.org.

P.S. Autre bonne nouvelle, la Louisiane a été acceptée en tant que membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).



Témoignage

À la recherche de nos parents biologiques

C'est à l'âge de 64 ans que j'ai finalement entrepris la recherche de mes parents biologiques. Une approche en accéléré due à mon âge relativement avancé pour un tel exercice. Toutefois, on dit bien qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Pourquoi si tard?

Il y a deux facteurs dans ma vie qui m'ont amené à faire un choix aussi tardif. Tout d'abord, il n'a jamais été question dans mon esprit de rechercher mes parents biologiques du vivant de mes parents adoptifs.

Au décès de mon père en 2001, normalement j'aurais pu passer à l'attaque en recherchant mes parents biologiques. À l'époque, j'ai épousé une femme qui avait une petite fille de trois ans que j'ai adopté légalement et que j'adore. Comme on ne lui a jamais dit que je n'étais pas son père biologique, je ne me voyais pas procéder à de telles démarches alors que ma propre fille l'ignorait.

Cette dernière qui se doutait de quelque chose a finalement entrepris ses propres recherches, lesquelles l'ont amené à être en possession d'une copie de son baptistère. Un document sur lequel n'apparaissait pas le nom de son père sur la ligne « nom du père ». Le tout l'amena à me rejoindre assez rapidement à dessein que je lui confirme justement que je ne suis pas son père biologique. Par la suite, ce fut au tour de sa mère de passer aux aveux. Enfin, j'avais le champ libre devant moi pour rechercher mes parents biologiques.

Les bonnes ressources

Dans un premier temps, j'ai pris contact avec les gens du Mouvement Retrouvailles de la Montérégie qui m'ont tout de suite dirigé vers le Centre Jeunesse de Québec qui possédaient toutes les informations pertinentes pour entreprendre une recherche très poussée à dessein de retrouver mes parents biologiques.

Quelques mois plus tard, je recevais copie de mes antécédents qui allaient m'apprendre toute une nouvelle que je n'avais pas vu venir, à savoir que j'ai eu un frère jumeau qui est décédé quatre jours après sa naissance, soit le 10 ou le 11 juillet 1949. Une nouvelle dure à encaisser et qui me hante encore aujourd'hui, sans toutefois m'empêcher de vivre...

Des antécédents surprenants

Date de naissance : 7 juillet 1949

Lieu de naissance : Hôpital de la Miséricorde de Québec

Endroit du baptême : Crèche St-Vincent de Paul de Québec

Nom à la naissance : Joseph-Léo

Âge de la mère : 23 ans

Origines de la mère : Nouveau-Brunswick

Concernant le père : On a très peu d'informations sur lui, si ce n'est qu'il avait 25 ans.

À mon frère jumeau Joseph-Luc



Un peu plus tard, j'apprenais que mon frère jumeau avait été enterré au cimetière Belmont de Québec dans une fosse commune sans aucune identification officielle et que son prénom à la naissance était Joseph-Luc.

Après une troisième visite au cimetière, j'ai constaté que j'avais l'air de quelqu'un qui parlait dans le vide, quand je voulais m'adresser à lui. Ainsi, m'est venu l'idée de faire fabriquer une croix en sa mémoire avec une plaque sur laquelle il est inscrit : À mon frère jumeau Joseph-Luc, décédé le 10 juillet 1949 « Je t'aime et tu me manques » De ton frère Gilles Olivier (oli49@videotron.ca).

Depuis lors, chaque fois que je vais au cimetière j'ai le sentiment d'avoir des rapports plus personnels avec lui, chaque fois que je lui parle. Lorsque je mets ma main sur le dessus de la croix, c'est comme si je la mettais sur sa tête. Je suis très fier d'avoir pris une telle décision et je peux vous rassurer que je n'aie rien d'un fou et qu'il s'agit d'une initiative que j'assume pleinement.



Une fosse commune?

Mon frère jumeau est loin d'être le seul à s'être retrouvé à la Crèche St-Vincent de Paul de Québec et de se voir enterrer six pieds sous terre dans un lot plus qu'anonyme au cimetière Belmont, à dessein qu'on ne puisse jamais faire un quelconque rapprochement entre ces derniers et leurs familles respectives, meurtries par la honte d'avoir eu parmi leurs proches une fille-mère ou un fils qui ont donné naissance à un « enfant du péché », comme on disait si bien à l'époque.

Personnellement, je crois que le temps est venu de corriger cette grande injustice face à ces « êtres humains » ignorés de tous, en leur consacrant une belle fosse commune propre, gazonnée et bien entretenue, sur laquelle on retrouverait un monument funéraire qui leur est spécifiquement dédié ainsi qu'aux Sœurs du Bon-Pasteur qui se sont occupé d'eux entre 19xx 1972.

Une initiative qui devrait normalement être prise par le Gouvernement du Québec, évidemment avec le concours des hautes instances du clergé, afin qu'on puisse souligner leur passage dans l'histoire du Québec de façon globale et ainsi réparer une grande injustice.

Vous comprendrez qu'une telle approche ne peut se limiter à ceux et celles qui sont passés par la Crèche St-Vincent de Paul de Québec et qui ont été enterré dans le plus strict anonymat.



Les sœurs du Bon-Pasteur

Dernièrement, je suis allé visiter le nouveau musée des Sœurs du Bon-Pasteur qui se sont occupé avec amour des milliers de filles-mères et d'orphelins qui sont passés par la Crèche St-Vincent de Paul de Québec. Un gros merci à vous toutes!

Une conclusion plutôt décevante

Tout récemment, les personnes responsables de mon dossier au Centre Jeunesse de Québec qui avaient procédé à ces recherches avec la complicité de leurs vis-à-vis du Nouveau-Brunswick, m'ont annoncé que non seulement ils n'avaient pu retrouver notre mère biologique, mais qu'ils n'avaient même pas réussi à trouver la moindre piste pour la rejoindre, à partir des informations que cette dernière avait donné aux religieuses de la Crèche St-Vincent de Paul en 1949.

On peut donc facilement imaginer qu'à l'époque notre mère biologique a possiblement donné un faux nom aux religieuses.

Pas question d'abandonner les recherches

Voilà pourquoi aujourd'hui je passe à mon plan B lequel consiste à faire connaître notre histoire par le biais des différents médias traditionnels et électroniques.

D'autant plus que par ricochet, ce sont aussi mes enfants Marie-Christine et Jean-Sébastien ainsi que mes petites filles Anouck et Marika qui se retrouvent eux aussi, à la recherche de leurs grands-parents, voire même de leurs arrière-grands-parents.

Merci!

GILLES OLIVIER

Horaire des fêtes 2018-2019

En cette période des Fêtes, nous désirons vous informer que le siège social sera fermé du 21 décembre 2018 jusqu'au 7 janvier 2019

Joyeux Noël 2018 / Bonne année 2019
Profitez au maximum des beaux moments en famille et entre amis.
Joyeuses Fêtes à tous!

Note : Si vous nous contactez par téléphone, n'hésitez pas à nous laisser un message et nous vous rappellerons dès la première semaine de janvier. Nous tenons à vous rappeler qu'il est important de bien laisser vos coordonnées téléphoniques lors de votre appel. Vous pouvez également nous contacter par courrier électronique (cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca) ou par la poste au : Casier postal 47002, Lévis (Québec) G6Z 2L3

Venez nous visiter en grand nombre sur notre page (cliquez sur l'image et vous serez redirigé sur notre page)

Suggestions de lecture ou autres

facebook

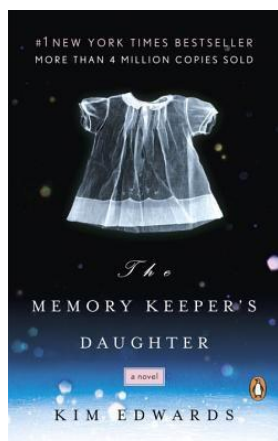


Vous avez des suggestions de lecture, de films, de documentaires et/ou d'activités, envoyez-nous les coordonnées par courrier électronique au : cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca et nous en prendrons bonne note.



EN FRANÇAIS : « **Les clairs-obscurs d'un secret** », par *Marie-Josée Robert*, Édition indépendante, 2018 - Antoine Deschênes, orphelin atypique de l'époque de Duplessis, est un pupille choyé de l'État. Adopté après quelques tentatives infructueuses, l'enfant brillard et anxieux échappe à la morale répressive et à la politique mercantile de son temps. Qu'a-t-il que les autres n'ont pas ? Qu'en est-il réellement de sa chance ? Réalité ou mystification ? Que cache l'homme torturé par un secret tapi au fond de son esprit ? Pour découvrir la vérité et comprendre son père, sa fille Maude part dans une quête des origines. Cette fiction inspirée de faits vécus joue sur l'ombre et la lumière pour poser, à la face du monde, une simple question. Et si le scandale des orphelins de Duplessis cachait autre chose ? Et si nous ne savions que la pointe de l'iceberg

EN FRANÇAIS – « Sarah et moi » – Tomes 1 et 2, par *Christian Tétreault*, Les Éditions de l'homme, 2016 et 2017 - Emma vient d'Écosse. Sarah, d'une tribu autochtone du nord de la Saskatchewan. Elles se sont rencontrées dans la pouponnière d'un hôpital de Montréal — leurs mères, jeunes adolescentes, étant contraintes de les abandonner. Travailleuse sociale de carrière, Marie-Andrée les a adoptées. Elles sont devenues des sœurs aimantes, aussi différentes qu'inséparables.



EN ANGLAIS – « The Memory keeper's daughter » par *Kim Edwards*, Penguin Books, 2006 - A father makes the split second decision to relinquish his newborn daughter upon realising she has Down's Syndrome. Unbeknownst to him, the nurse he entrusts to take his baby away to an institution instead disappears to another city to raise the child as her own. Compulsively readable and deeply moving, this is a brilliantly crafted story of parallel lives, familial secrets, and the redemptive power of love.

(En version française : ***L'enfant de tous les silences***)

Présidente : Caroline Fortin – cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca
Vice-présidente : Lucille Gosselin
Trésorier : André-Georges Toupin
Relationniste : Lise Émond
Secrétaire : Réjane Genest

PROCHAINES ACTIVITÉS RÉGIONALES

Région de Québec / Portneuf / Chaudière- Appalaches / KRTB / Bas St-Laurent / Gaspésie/Les Îles

Café-rencontre
Le lundi, 10 décembre 2018, 19h00

Informations générales
Buffet-partage de Noël
Prix de présence

(Apportez un petit quelque chose à mettre sur la table et, si vous le désirez, un petit présent à faire tirer.)

Café-rencontre
Le lundi, 11 février 2019, 19h00

Informations générales
Activité à confirmer

Centre des loisirs St-Sacrement
Pavillon à l'ouest de l'entrée principale
1360, boul. de l'Entente, Québec G1S 2T9
(Stationnement dans la rue, accès pour personnes à mobilité réduite, grande salle éclairée)

Pour plus de renseignements : 418 990 2799

***Toujours vérifier sur le site Internet
pour tout changement de dernière minute.***

« Prochaine parution – Janvier-Février-Mars 2019 »

Région Montérégie / Mauricie, Bois-Francs / Montréal / Laval / Laurentides / Lanaudière

Café-rencontre
Le vendredi, 7 décembre 2018, 19h00
Le vendredi, 1^{er} février 2019, 19h00
Centre Pierre & Bernard Lucas
2060, rue Holmes
St-Hubert

Pour plus de renseignements : 450 678 5975

Région Saguenay / Lac St-Jean / Chibougamau / Côte-Nord

Dates et endroits à confirmer
Surveillez notre site Internet

Pour plus de renseignements : 418 673 7334

Région Frontenac/Estrie

Café-rencontre
Le vendredi, 7 décembre 2018, 18h00

Restaurant Les Trésors impériaux
350, boul. Frontenac
Thetford Mines

Pour plus de renseignements : 418 335 9522

